



PRÉFET DU GARD

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique  
sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation  
de la commune d'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC**

Par arrêté n°2014-212-0051 du 31 juillet 2014, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune d'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC.

À cet effet, Monsieur Marc BONATO (ingénieur en chimie industrielle, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Guy PENNACINO (ingénieur docteur en développement rural, retraité), commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie d'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC, siège de l'enquête, pendant un mois, du 9 septembre au 10 octobre 2014, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Arpaillargues-et-Aureilhac les jours suivants :

- le mardi 9 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures
- le mardi 16 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures
- le mercredi 24 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 10 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures

Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (Service Observation Territoriale Urbanisme et Risque, Unité Risques Inondation) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie d'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie d'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC et à la préfecture du Gard (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service de l'Observation Territoriale, Urbanisme et des Risques- 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

À l'issue des procédures d'enquête prévues au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune d'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC pourra être approuvé par arrêté du Préfet du Gard.

Fait à Nîmes, le 31 JUIL. 2014

Pour le Préfet,  
le secrétaire général  
Le Préfet

Denis BLAIGNON